COMMUNIQUE DE PRESSE
21 septembre 2023

Communiqué de presse de la Communauté de Communes concernant l'avenir du Centre Aquatique Calypso

Le Président, le Bureau Communautaire et la Commission Equipements Sportifs et Scolaires affirment leur volonté de rouvrir la piscine Calypso le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions techniques et financières

Par Délégation de Service Public, la Communauté de Communes du Val de Somme a confié à partir du 1er janvier 2022 la gestion du Centre Aquatique Calypso à la SARL Calypso 80, qui fait partie du groupe Oiikos, pour une durée de 5 ans jusqu'en 2026.

Le 20 juin 2023, la société Calypso 80, société dédiée créée par OIIKOS, est déclarée en cessation de paiement, par le Tribunal de Commerce. A cette date la Communauté de Communes, propriétaire de l'équipement, a commencé à réfléchir à toutes les possibilités qui s'offraient à elle pour permettre la continuité du service public.

Mais la liquidation financière de la SARL Calypso 80 a été définitivement prononcée le mardi 19 septembre 2023 par le Tribunal de Commerce d'Amiens qui a constaté qu'il n'y avait pas de repreneur. Cette décision entraîne donc automatiquement la fermeture du Centre Aquatique La Calypso à partir du 23 septembre.

Le président de la Communauté de Communes, Alain Babaut, a convoqué pour le mercredi 20 septembre 2023 à 19h une commission « Equipements Sportifs et Scolaires » élargie aux membres du Bureau Communautaire.

Cette réunion de crise a permis de présenter aux délégués communautaires présents les différentes solutions légales pour permettre une réouverture rapide de l'équipement en prenant en compte les besoins des usagers, des écoles pour l'apprentissage de la natation et des associations sportives bénéficiant de créneaux d'entraînement. Le problème du remboursement des familles qui avaient déjà payé les cours et les animations pour la saison à venir a aussi été évoqué.

Les délégués communautaires de la Commission Equipements Sportifs et Scolaires et du Bureau ont affirmé à l'unanimité leur volonté de tout mettre en œuvre pour une réouverture de la piscine dès que possible. Le scénario définitif pour la réouverture du Centre Aquatique La Calypso sera examiné lors d'un Conseil Communautaire dédié.

Pour répondre aux interrogations des usagers et des clients, la Communauté de Communes a créé une adresse email :
calypso@valdesomme.com

S'agissant des remboursements, ils seront effectués directement par l'administrateur Judiciaire REAJIR SELARL V&V, Maitre VALDMAN (03 22 92 96 18 – amiens@reajir.fr).